Image not found or type unknown

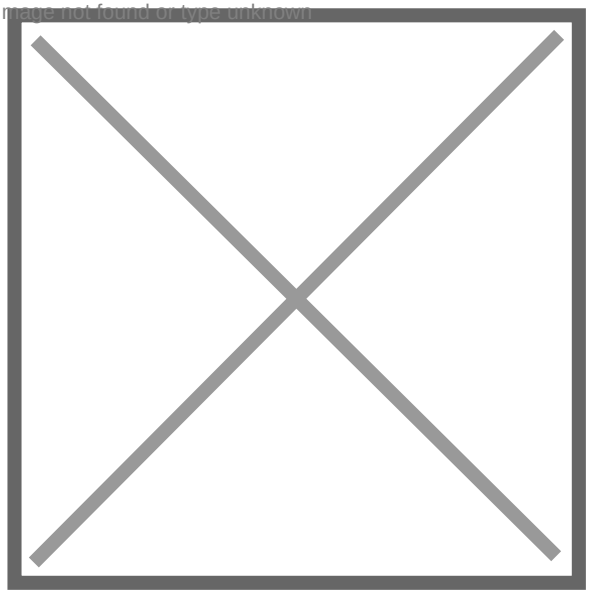

Garde de ma fille après que mon mari m´ai quitté

Par **Nuageux**, le **01/12/2010** à **11:59**

Bonjour,
Mon mari vient de me quitter du jour au lendemain. Nous avons un bébé de 11 mois née en France. Mon mari et moi habitons en Allemagne à la frontière francaise et je travaille en tant que professeur d´allemand en collège en Moselle (France). Comme il m´a quitté, je veux me faire muter dans ma régions natale pour être plus prêt de mes parents. Je veux emmener ma fille et mon mari est d´accord mais ne veut pas me signer aucun papier de peur que je ne lui permette plus de voir la petite.
Quelles sont mes chances d´obtenir la garde de ma fille? Peut-il m´empêcher de quitter l´Allemagne avec ma fille malgré le fait que je suis fonctionnaire francaise? Quels démarches dois-je faire?
Merci de votre réponse
Cordialement
Astrid Wölki

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **14:08**

Vu que vous résidez en Allemagne, la loi applicable est la loi allemande. Votre mari est Français ou allemand ?

Par **Nuageux**, le **01/12/2010** à **17:08**

Il est allemand.

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **17:51**

Alors allez voir un avocat allemand avant de faire quoi que ce soit

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés